

SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU « MONDE »

Société anonyme au capital de 2 523 655,97 euros
Siège social : 67, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 - Paris
333 749 786 R.C.S PARIS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU « MONDE »

(exercice clos le 31 décembre 2023)

Cher.e.s actionnaires,

Conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire afin notamment de vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Lors de l'assemblée vous seront également présentés les rapports établis par le commissaire aux comptes.

L'ensemble des documents prescrits par la loi et la réglementation en vigueur a été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution de l'activité, des résultats et de la situation financière de la société au titre de l'exercice 2023.

Diffusion de l'assemblée générale en streaming

Afin de permettre au plus grand nombre d'entre vous de nous rejoindre et d'exercer vos droits d'actionnaires, vous aurez la possibilité de vous connecter sur une plate-forme Internet en amont de l'AG pour saisir vos votes ou vos pouvoirs et le jour de l'AG vous pourrez vous connecter pour suivre en streaming l'assemblée et voter en direct. Les modalités de connexion sont jointes au présent courrier.

Compte tenu de la spécificité de l'activité de la société, nous vous présentons tout d'abord les éléments significatifs du Groupe Le Monde (tels que son organisation capitalistique, qui est détaillée au point 1.2 ci-après) intervenus au cours de cet exercice 2023.



1. « LE MONDE » EN 2023

1.1 SYNTHÈSE

L'année 2023 s'est inscrite, comme 2022, dans un contexte de tensions inflationnistes significatives (prix du papier qui est resté à un niveau élevé en dépit d'une baisse relative, hausse des prix de l'impression), ces éléments se traduisant par une hausse de l'ordre de 5.7M€ des coûts de fabrication et de distribution du Groupe (par rapport au référentiel pré-crise de l'énergie avec la guerre en Ukraine).

Ceci étant, le modèle de transformation numérique du quotidien et des magazines a permis de maintenir une exploitation positive en ligne avec l'exercice précédent, en protégeant le Groupe de l'effet de ces surcoûts industriels exogènes, exploitation qui apparaît désormais assurée (9 exercices consécutifs de rentabilité positive) et qui confirme définitivement la prédominance du modèle d'abonnement numérique pour les activités digitales avec la concrétisation d'un chiffre d'affaires abonnés pur numériques à plus de 56M€ pour la marque Le Monde, le chiffre d'affaires numérique du Groupe atteignant lui près du 1/3 du chiffres d'affaires total en 2023.

La rentabilité du Groupe est, par conséquent, restée stable à +9.7M€ de résultat d'exploitation (vs. +10M€ en 2022) et +1.7M€ de résultat net (vs. +3.3M€ en 2022).

La marque Le Monde est revenue en 2023 à une exploitation quasi à l'équilibre, les magazines restant un pôle contributeur important à 9.3M€ de résultat opérationnel quoiqu'en repli par rapport à 2022, la substitution du modèle numérique au papier nécessitant temps et investissement pour les magazines du Groupe.

Les investissements essentiellement numériques ont été maîtrisés à un niveau qui reste important (9.3M€) et doit permettre cette transformation digitale du Groupe.

Les résultats publicitaires notamment sur le quotidien et M Le Magazine ont été supérieurs au budget.

Le chiffre d'affaires ressort à 304.5M€, en diminution de 1.6% par rapport à 2022.

La diffusion, la publicité et les autres revenus (diversification, hors media...) représentent respectivement 71%, 17% et 12% du chiffre d'affaires du Groupe.

Le portefeuille numérique du Monde à fin décembre 2023 ressort à plus de 500.000 abonnés numériques expliquant par conséquent la progression de la diffusion OJD du Monde de +3.4% par rapport à 2022. Et ce, en dépit de taux de progression du portefeuille plus mesurés que ceux observés pendant la crise sanitaire mais toujours en progression en 2023 (+6% par rapport à 2022).

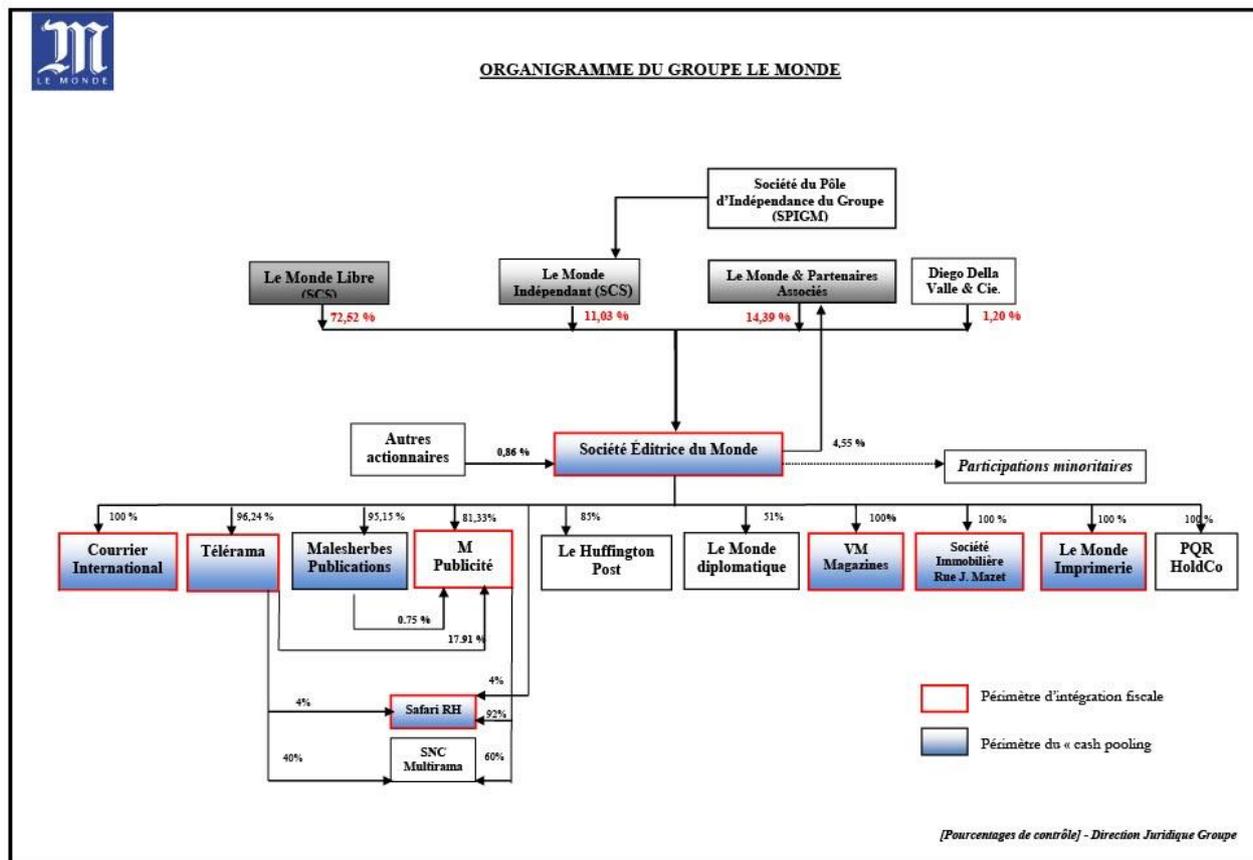
Hors effet du retraitement comptable du crédit-bail et des écarts d'acquisition, le résultat opérationnel s'élève à +4.4M€ en 2023 vs. +5.3M€ en 2022 et +15.7M€ en 2021, le cash-flow opérationnel atteint +18.7M€ vs. +15.5M€ en 2022 et +25.1M€ en 2021.

Le résultat financier ressort à -6.7M€ vs. -5.8M€ en 2022 (avec un impact 2023 du crédit-bail de -4.2M€) et le résultat exceptionnel ressort à -0.7M€ vs. -1.9M€ en 2022.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à +1.7M€ (vs. +3.3M€ en 2022).

1.2 ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT AU 31/12/2023

L'actionnariat du groupe se présente comme suit au 31 décembre 2023 :



NB : la Société des lecteurs du Monde détient 7,71% du Monde & Partenaires Associés, qui détient 14,39% de la Société Editrice du Monde

1.3 PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE

Marque Le Monde	Magazines	Régie	Autres
Société Editrice du Monde	Télérama Courier International Le Monde Diplomatique Malesherbes Publications Safari VM Magazines	M Publicité	Le Huffington Post

1.4 SITUATION DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

➤ Marque Le Monde (Presse Quotidienne Nationale et Monde Interactif)

La diffusion OJD du Monde progresse de +3.4%.

Pour la marque Le Monde, en dépit de l'augmentation mécanique des dotations aux amortissements liée aux investissements numériques nécessaires à la poursuite de la transformation digitale du Monde, la croissance des abonnements numériques et des recettes publicitaires en hausse se traduisent par un résultat opérationnel de -0.4M€ (contribution au résultat consolidé) vs. une perte opérationnelle de -2M€ en 2022.

➤ Magazines :

L'activité Magazines affiche un résultat opérationnel de +9.3M€ (contribution au résultat consolidé) vs. +11.3M€ en 2022 avec les principales contributions suivantes pour les différents titres : - Télérama : +7.4M€ - Le Monde Diplomatique : +1.3M€ - Courrier international : +1.2M€ - Malesherbes Publications : -0.1M€

➤ Régie publicitaire

La régie publicitaire enregistre une perte d'exploitation de -1.6M€ (vs. une perte de -1.1M€ en 2022).

1.5 PERSPECTIVES

L'année 2024 sera une année très dense en termes d'actualité et d'évènements (Jeux Olympiques, actualité géopolitique, élections européenne et américaine, 80 ans du journal Le Monde,...) qui devrait bénéficier aux diffusions de nos titres et à l'activité de M Publicité.

Cela étant, elle restera dans un cadre inflationniste encore élevé concomitant à une croissance des abonnements numériques revenue à des taux de progression plus mesurés que ceux observés lors des années covid.

A cette contrainte inflationniste s'ajoute celle des échéances bancaires à moyen terme (avec deux années 2024 et 2025 de remboursements particulièrement élevés à 9M€ et 9.9M€ respectivement).

Le budget 2024 du Groupe doit donc permettre de remplir quatre objectifs majeurs : la couverture d'une actualité 2024 exceptionnelle avec le même niveau d'exigence éditoriale, la poursuite de la transformation numérique pour les sociétés magazines, la trajectoire de M Publicité vers une exploitation équilibrée conjointement au retour de la marque Le Monde à une exploitation bénéficiaire et enfin l'autofinancement de nos échéances bancaires.

Hors retraitement du CBI et des écarts d'acquisition, le résultat opérationnel du Groupe inscrit au budget 2024 s'établit à 4.5M€ vs 4.4M€ en 2023.

1.6 MODIFICATIONS SURVENUES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2024

Néant.

2. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

2.1 GROUPE LE MONDE

2.1.1 *Le Monde*

- Diffusion globale en 2023

Chiffres ACPM – Diffusion France Payée – Décembre 2023 / 2022

Canal de diffusion	Moyenne mensuelle	Prévision Annuelle
VENTE AU NUMÉRO	19 470 	21 059  -3 525
ABONNEMENTS	58 408 	59 023  -5 634
VERSIONS NUMÉRIQUES	415 839 	404 200  +25 637
VENTE TIERS	3 842 	4 487  -474
TOTAL D.F.P.	497 559 	488 769  +16 004

- Les nouvelles newsletters : Darons ; Daronnes / Chaleur Humaine / le Fil Good

- Darons, Daronnes est une newsletter sur le sujet de la parentalité qui intéresse un grand public. C'est une création de Clara Georges qui vient d'être nommée rédactrice en chef. Après avoir ciblé les jeunes, *Le Monde* a souhaité s'adresser également au public des parents tout en restant fidèle à son identité, c'est-à-dire en exposant les controverses philosophiques autour de ces sujets et en ne restant pas dans le domaine de l'anecdote. *Le Monde* considère qu'il n'y a pas de mauvais sujet, il s'agit de toujours chercher la meilleure façon d'aborder les différents thèmes.

- Le fil Good regroupe les papiers positifs dans une actualité difficile. Les retours des lecteurs sont très positifs à cet égard.

- Chaleur humaine est le prolongement très vertueux du podcast mis en place par Nabil Wakim qui fonctionne très bien et qui permet, sur les questions de transition écologique, de montrer de façon très concrète les solutions à mettre en œuvre aujourd'hui.

2.1.2 Festival du Monde

La 10^{ème} édition du Festival du Monde se tiendra du 20 au 22 septembre 2024 et s'articulera comme l'an dernier autour du nouvel immeuble du *Monde*.

Le Festival sera plus que jamais un lieu de dialogue entre la rédaction du *Monde* et ses lecteurs. Des ateliers et des rencontres avec les services de la rédaction seront donc organisés, en plus des débats sur des thématiques d'actualité. Pour ces derniers, des formats innovants et interactifs seront mis en place. Des pass à la journée permettront aux festivaliers de déambuler d'une activité à l'autre et de croiser les journalistes et leurs invités dans des espaces de convivialité.

A cette occasion, votre société sera présente sur le parvis du siège du journal dans un espace de convivialité et de rencontre entre les lecteurs, les intervenants et les journalistes des tables rondes.

2.1.3 Festival international du journalisme (Les Ateliers de Couthures)

Comme tous les ans, le village de Couthures-sur-Garonne se transformera, trois jours durant, en forum à ciel ouvert où festivaliers et invités débattront à bâtons rompus des grands sujets d'actualité et des problématiques du journalisme et de l'information. Cette nouvelle édition aura lieu du 12 au 14 juillet 2024.

Les débats du festival devraient s'articuler autour des sept thématiques suivantes :

- Peut-on encore débattre ?
- Finir sa vie en beauté
- Quand l'eau ne coule pas de source
- Peut-on repeindre le capitalisme en vert ?
- L'extrême droite, le grand déferlement ?
- Les jeunes et l'info : les médias sont-ils largués ?
- Guerre et nous les médias

Retrouvez les équipes d'Un Bout des Médias pour « 36 heures à la rédac »

Une nouvelle édition toujours plus écoresponsable !

Depuis 2019, toutes les équipes sont mobilisées afin d'améliorer significativement la démarche RSE (responsabilité sociétale et environnementale) du *Monde*.

Restauration, recyclage, transports, diversité, ancrage local... *Le Monde* fait du Festival un événement (presque) exemplaire et il est fier aujourd'hui de partager avec les lecteurs son engagement et ses actions.

Retrouvez toutes les informations sur le site du festival :

<https://festivalinternationaldejournalisme.com>

2.1.4 Prix et récompenses

Toutes nos félicitations à :

- *Le Monde* dans la catégorie « Constance dans le succès » en Presse Quotidienne, et Le Monde Diplomatique en Presse Magazine, récompensés par Les étoiles de l'APCM

- *Le Monde.fr* dans la catégorie « Fréquentation – Sites grand public » récompensé par Les étoiles de l'APCM

- Louis Imbert pour son 2^{ème} prix en presse écrite du Prix Bayeux et il est également lauréat du Prix Ouest France Jean Marin pour « Voyageurs à la porte égyptienne de Gaza » dans *Le Monde*.

2.2 ACTIVITÉ ET VIE DE LA SOCIÉTÉ DES LECTEURS EN 2023

2.2.1 Retour sur notre assemblée générale 2023

De nombreux actionnaires n'ayant pas encore eu l'occasion de venir visiter le nouveau siège du Groupe, le conseil d'administration de votre société a souhaité vous y réunir en assemblée générale, dans son nouvel auditorium.

La première partie de la réunion a été consacrée au débat et à l'échange avec Louis Dreyfus, président du directoire et directeur de la publication, et Jérôme Fenoglio, directeur du *Monde*, qui nous ont présenté les résultats et les principales évolutions éditoriales du groupe. Nous avons également eu le plaisir d'accueillir Gilles van Kote, directeur délégué aux relations avec les lecteurs, qui vous a présenté les prochaines éditions du Festival international du journalisme à Couthures au mois de juillet et du Monde Festival en septembre.

A la suite de ces interventions, la discussion a été ouverte par le vice-président sur la base de la synthèse des questions sur *Le Monde* que vous nous aviez fait parvenir.

Constatant que le quorum était atteint, la présidente a alors ouvert l'assemblée générale ordinaire annuelle. Après avoir présenté les membres du conseil d'administration, elle a passé la parole au secrétaire de séance, Xavier Bourguin, pour la présentation des résolutions correspondant à chacun des points à l'ordre du jour. La parole étant donnée à chaque administrateur concerné par un point de l'ordre du jour.

Vous avez notamment pu entendre les interventions d'Espéran Padonou, de Julien Moës et de Ghislaine Alajouanine.

Le secrétaire de séance a repris la parole pour lire les questions écrites reçues de la part des actionnaires avant la tenue de ladite assemblée générale et les réponses apportées par le conseil d'administration.

La parole a ensuite été donnée à la salle, afin que vous puissiez poser toutes vos questions au conseil d'administration concernant notre société, son activité au cours de l'année écoulée et les propositions des résolutions présentées.

A l'issue des échanges, la présidente a invité les actionnaires à exprimer leurs votes selon les modalités rappelées par la secrétaire générale.

2.2.2 Travaux du conseil d'administration en 2023

Le conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2023, en présentiel et/ou en visioconférence.

Les débats au sein du conseil ont essentiellement porté sur les points suivants :

(i) Participation au Festival du Monde

L'édition 2023 du Festival du Monde, qui a eu lieu les 15, 16 et 17 septembre à l'occasion des Journées du patrimoine, a, cette année encore, rencontré un vif succès auprès du public, lecteurs du *Monde* ou simples promeneurs venus découvrir le siège du journal.

En coordination avec Gilles van Kote et Emmanuel Davidenkoff, la Société des lecteurs a assuré l'animation d'un espace sur le parvis ; sur ce « coin des lecteurs », les administrateurs présents ont eu pour mission de présenter votre société et éventuellement de recruter de nouveaux actionnaires.

Cette deuxième participation de votre société au Festival du Monde a rencontré un vrai succès et sera pérennisée pour les prochaines éditions du Festival. Nous espérons vous y rencontrer nombreux.

(ii) Achat des actions détenues par la BNP par l'association Un Bout des Médias

Ainsi que nous vous l'avions annoncé l'an dernier, la cession des 3 190 actions détenues par la BNP au profit de l'association Un Bout des Médias a été finalisée en avril 2023.

Comme elle s'y était engagée, l'association Un Bout des Médias a proposé à ses adhérents de lui racheter les actions ainsi acquises par lots de 10 au prix de 10€ le lot, et ce dans le but d'aider au renouvellement de l'actionariat de la SDL. Cette offre a été largement plébiscitée par les adhérents d'UBDM puisqu'à ce jour l'association ne détient plus qu'environ 700 actions de votre société

(iii) Remplacement de Dominique de La Garanderie à la présidence du comité d'éthique et de déontologie du Groupe Le Monde

La Société des lecteurs a la responsabilité du choix du président ou de la présidente du comité d'éthique et de déontologie du Groupe Le Monde, avec l'agrément de la Société des Rédacteurs du Monde (SRM). Le mandat de Dominique de La Garanderie arrivant à son terme en fin d'année 2023, votre conseil s'est attaché à lui trouver un ou une remplaçante et a auditionné 4 candidates. A l'issue des entretiens, et avec l'accord de la SRM, le CA, à l'unanimité, a désigné M^{me} Magali Lafourcade, actuelle secrétaire générale de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), pour lui succéder.

(iv) Recrutement de nouveaux administrateurs

Ainsi qu'il s'y était engagé, le conseil s'est attaché au recrutement de nouveaux administrateurs. A cette fin, deux annonces sont parues dans le quotidien *Le Monde* afin d'appeler les lecteurs du *Monde* à faire acte de candidature. Nous avons reçu une vingtaine de courriers et de CV. Vos administrateurs ont soigneusement étudié chaque candidature et ils ont souhaité recevoir pour un entretien 6 candidats. A l'issue des échanges, 3 candidats ont été sélectionnés et vous sont présentés dans l'annexe 2 et au titre des résolutions de la présente assemblée générale.

2.2.3 Assignation de la présidente et de la Société des lecteurs par M. Jean Martin, M. Christian Martin, M. Francesco Delfini, M. Jean-Philippe Liard et M^{me} Christiane Deussen

A la suite de l'audience de plaidoiries du 16 janvier 2023, le tribunal de commerce de Paris a rendu sa décision le 14 février 2023. Aux termes de ce jugement, le tribunal a intégralement débouté les demandeurs à cette action en affirmant notamment que M^{me} Julia Cagé, dans l'exercice de ses fonctions, et la SDL n'avaient commis aucune des fautes qui leur étaient reprochées. Par la même décision, le tribunal a fait entièrement droit aux demandes reconventionnelles présentées par la SDL et sa présidente.

A la suite de cette décision favorable à la société, MM. Jean Martin, Francesco Delfini, Jean-Philippe Liard et Christian Martin ont entendu interjeter appel, séparément les uns des autres, contre ce jugement bénéficiant de l'exécution provisoire. La société a été en conséquence dans l'obligation d'engager de nouveaux frais de justice afin de faire confirmer son bon droit devant la Cour d'appel de Paris.

La Cour d'appel de Paris nous a convoqués en novembre pour « conférer de l'affaire pour une éventuelle médiation ». Au cours de cette audience, notre avocat a signifié notre accord à cette proposition de médiation à la condition que celle-ci concerne toutes les actions engagées contre le jugement prononcé par le tribunal de commerce de Paris le 14 février 2023.

La suite de la procédure d'appel depuis la clôture de l'exercice 2023 est mentionnée au paragraphe 2.7.1.

2.2.4 Gestion du portefeuille de titres

Depuis la sortie de la cote des titres de votre société, nous avons eu la possibilité de reprendre en 2019 la gestion de notre portefeuille des 388 853 actions composant notre capital social.

Cette mission, assurée par votre secrétaire générale, permet non seulement d'économiser tous les ans environ 100 000 euros de frais bancaires, mais aussi d'être davantage en contact direct avec vous. En effet, si vous souhaitez vendre vos titres ou en acheter de nouveaux, elle pourra vous mettre en contact avec des actionnaires ou des personnes extérieures partageant vos valeurs qui souhaitent acquérir des titres ou avec des actionnaires qui sont vendeurs de leurs actions ; et vous communiquer les documents nécessaires à la transcription dans le registre de la transaction.

A titre d'exemple, elle a eu à traiter en cette année 2023 environ 300 ordres de mouvement.

Pour rappel : les ordres de mouvement (ODM) doivent maintenant être adressés à la Société des lecteurs du *Monde*, 67, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris, ou par courriel à actions-sdl@lemonde.fr

Les actionnaires qui souhaitent vendre ou acheter des titres doivent adresser un mail à la secrétaire générale à l'adresse suivante : actions-sdl@lemonde.fr

2.3 PARTICIPATION DANS LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU GROUPE

2.3.1 Le conseil de surveillance de la SEM

Votre société dispose d'un siège au conseil de surveillance de la Société éditrice du *Monde* (SEM), ce qui lui permet d'être au cœur des instances de gouvernance du Groupe Le Monde.

En 2023, le conseil de surveillance s'est réuni à 4 reprises :

- Le 18 avril 2023,
- Le 5 juillet 2023,
- Le 12 octobre 2023,
- Le 14 décembre 2023.

Le conseil de surveillance du Groupe Le Monde réuni le 18 avril 2023 a entériné les comptes de l'année 2022 et fait un point d'étape sur plusieurs projets développés par le groupe.

Cette position de la SDL au sein du conseil de surveillance permet de faire valoir le point de vue des lecteurs dans les dossiers de développement et d'évolution du *Monde*.

2.3.2 Le comité d'éthique et de déontologie du Groupe Le Monde

Ce comité, créé en novembre 2010 sous l'impulsion des sociétés de lecteurs, de journalistes et de personnels du *Monde* et des nouveaux actionnaires majoritaires, a pour vocation de doter le Groupe Le Monde d'un organe assurant le respect des principes fondateurs du quotidien : indépendance éditoriale et qualité de l'information. Il a été élargi au pôle magazines à la suite des accords de 2017.

Au cours de l'année 2023, le comité d'éthique et de déontologie s'est réuni à 5 reprises. Ses réflexions se sont portées sur les points suivants :

- Mise à jour du règlement intérieur permettant l'autosaisine du comité et le renouvellement du mandat du ou de la présidente
- Examen des différentes chartes publicitaires des titres du groupe, étude des convergences et différences afin d'alimenter la réflexion du comité sur l'élaboration des grands principes d'une charte publicitaire commune.
- Audition de Gilles van Kote, directeur délégué aux relations avec les lecteurs
- Validation du dispositif anticorruption mis en place au sein du groupe
- Validation de la charte sur l'utilisation de l'IA au sein des rédactions du Groupe

Le mandat de présidente de Dominique de La Garanderie est arrivé à son terme en fin d'année 2023 et, sur proposition de votre société avec l'agrément de la Société des Rédacteurs du Monde, Magali Lafourcade a été élue présidente du comité d'éthique et de déontologie du Groupe Le Monde à compter du 1^{er} janvier 2024. Au cours de cette dernière réunion du 15 décembre, Jérôme Fenoglio a tenu à remercier chaleureusement Dominique de La Garanderie au nom du Groupe Le Monde pour son implication au sein du comité qu'elle préside depuis 2016. Il a ajouté que, par sa rigueur et son expertise, elle a fortement contribué à renforcer l'importance du comité d'éthique dans le fonctionnement du Groupe.

Votre société est représentée au sein de cette instance par Véronique Richard, administratrice.

2.3.3 Pôle d'indépendance

Le pôle d'indépendance du Groupe Le Monde rassemble les sociétés des personnels, des fondateurs et des lecteurs du groupe. Son but est d'être le garant du respect des valeurs fondatrices du groupe.

Il veille notamment au bon respect de l'indépendance de la rédaction et, en ce sens, réagit chaque fois que nécessaire lorsque cette valeur majeure est susceptible d'être écornée ou bafouée.

Votre société est représentée au sein du pôle d'indépendance par Julia Cagé, présidente de la SDL, et Bernard Angaud, vice-président.

Le pôle d'indépendance s'est réuni à 7 reprises au cours de l'année 2023, en visioconférence et/ou en présentiel :

- 26 janvier 2023
- 17 avril 2023
- 4 juillet 2023
- 11 octobre 2023
- 13 décembre 2023
- 18 décembre 2023
- 19 décembre 2023

Les discussions au sein du pôle ont principalement permis de préparer les conseils de surveillance. Elles permettent également de faire le point sur les activités des différents titres du groupe.

2.4 LES INSTANCES PARTENAIRES

2.4.1 ASSOCIATION UN BOUT DES MEDIAS

Un Bout des Médias est une association citoyenne, sans affiliation politique, dont la mission est de promouvoir l'indépendance des médias. L'association a été créée en octobre 2020, la Société des lecteurs et le pôle d'indépendance du *Monde* en sont les membres fondateurs. Elle travaille autour de 3 grandes missions : interpeller les pouvoirs publics pour faire évoluer le cadre législatif, soutenir, offrir une assistance juridique et stratégique aux rédactions, et sensibiliser le grand public à l'indépendance des médias pour leur permettre de cerner au mieux le paysage médiatique.

L'année écoulée a été l'occasion pour l'association d'accompagner plusieurs rédactions pour des projets d'envergures parmi lesquels :

- Marsactu
- Le Moment
- 60 Millions de Consommateurs
- Afrique XXI
- La Revue Dessinée
- Qui-Vive

L'association a de plus activement participé aux événements suivants :

- Festival international de journalisme de Couthures
- Les Assises du journalisme
- Festival Imprimés
- Fête de l'Humanité
- Les Etats généraux de la presse

L'année 2023 a été une année d'accélération pour les actions de l'association. Elle a lancé son initiative d'Aide aux médias, conçue pour fournir un soutien direct aux rédactions et aux médias.

Ainsi, l'association a fait sa première incursion dans l'investissement direct dans les médias avec une entrée au capital du média marseillais Marsactu. De plus, elle a continué son travail de plaidoyer en contribuant aux Etats généraux de l'information et en participant aux Etats généraux de la presse indépendante. Ces initiatives renforcent sa position en tant que défenseur actif des médias indépendants.

Concernant les actions de sensibilisation du public, outre les participations à divers débats et tables rondes, l'année a été marquée par la mise en place d'une activité de sensibilisation à l'indépendance des médias par le jeu. Ainsi, UBDM a animé une quinzaine de séances, notamment avec des enfants, dans des bibliothèques parisiennes.

L'an dernier, l'association a racheté les actions de la SDL détenues par la BNP Paribas et elle a proposé à ses adhérents de les racheter par lots de 10 afin d'aider au renouvellement de l'actionnariat de la SDL. Il ne reste plus qu'environ 700 actions sur les 3 190 rachetées en 2023 encore disponibles à la vente.

Retrouvez toutes les informations sur l'association Un Bout des Médias sur son site

<https://www.unboutdesmedias.org/>

Votre société y est représentée par Micheline Oerlemans, Cécile Calmon, Didier Pourquery et Laure Penchinat.

2.4.2 LE CONSEIL DE DEONTOLOGIE JOURNALISTIQUE ET DE MEDIATION (CDJM)

Le Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM) est une instance de médiation entre les journalistes, les médias et les publics sur toutes les questions relatives à la déontologie journalistique.

La Société des lecteurs a adhéré au Conseil de déontologie journalistique et de médiation, dès sa création en décembre 2019. Elle fait partie du collège public du conseil d'administration du CDJM, dont l'organisation est tripartite (journalistes, éditeurs, public).

Le CDJM peut être saisi par tout citoyen qui estime qu'un acte journalistique publié dans un média ne respecte pas la déontologie journalistique.

Cette instance, qui fait partie des quelque 100 conseils de presse qui existent à travers le monde, a pour ambition :

- de défendre une information de qualité,
- de contribuer à rétablir la confiance entre public et médias en offrant au public une voie rapide, gratuite et indépendante pour obtenir des réponses à ses interrogations sur le respect de l'éthique du journalisme,
- de faire progresser la déontologie en conduisant des réflexions liées aux bonnes pratiques professionnelles,

- de promouvoir l'autorégulation de la déontologie de l'information au niveau européen, notamment au sein de l'AIPCE (Alliance of Independent Press Councils of Europe), et dans le cadre des projets MCDA (Media Councils in the Digital Age).

Au cours de l'année 2023, de nombreux signaux positifs ont montré que le CDJM a renforcé sa notoriété et sa légitimité et s'inscrit de plus en plus dans le paysage médiatique.

L'année a été riche en nouveaux avis, dont 138 sont aujourd'hui publiés sur son site, riche en événements professionnels, institutionnels et grand public, en publications (newsletter mensuelle, revues de presse en français et en anglais, recommandations).

<https://cdjm.org/>

Le rythme mensuel des conseils d'administration du CDJM permet une forte mobilisation de ses membres et la garantie que toute saisine sera examinée avec rigueur et impartialité. Le caractère tripartite et la diversité des membres du conseil d'administration permettent de nourrir d'intenses débats.

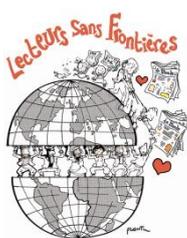
Votre société y est représentée par Mokhtar Hamoudi.

2.5 ANIMATION DE LA COMMUNAUTÉ DES LECTEURS

Malgré l'arrêt de la Mondosphère en mars 2023, et grâce aux relations nouées au cours de ses 10 ans d'existence, certains de nos partenaires ont souhaité continuer à vous faire bénéficier de places de spectacle en l'absence de toute contrepartie publicitaire. Nous avons également souhaité vous proposer un programme de conférences partout en France sur des sujets d'actualité. Ces différents événements se répartissent comme suit :

- Des conférences et des concerts à la Salle Gaveau tout au long de l'année 2023
- Conférence en partenariat avec La Rochelle Université autour de livre de Julia Cagé et Thomas Piketty, *Une histoire du conflit politique, Elections et inégalités sociales en France, 1789-2022*
- Conférences dans l'auditorium du Monde : « Le féminisme et le phénomène #metoo » ; « La mort de Nahel et les émeutes de juin » ; « A quoi la critique culturelle sert-elle ? »
- Conférences *Le Monde* en région : « Le journalisme, la science et les lobbies » à Toulouse ; « Les secrets de fabrication de l'éditorial du *Monde* » à Grenoble ; « Ecrire sur les livres, c'est un métier » à Tours ; « Le Climat » à Nantes ; « Les nouvelles ambitions du Monde » à Marseille.
- Des places à tarif réduit pour le festival « Ré-Majeure »

2.6 ACTION « LECTEURS SANS FRONTIÈRES »



La Société poursuit son activité « Lecteurs sans frontières », dont la vocation est de permettre à des actionnaires et à des lecteurs d'offrir des abonnements au *Monde* papier ou numérique à des personnes résidant dans des pays où l'accès à la presse libre est restreint ou qui n'ont pas les moyens financiers d'accéder à une information de qualité.

Depuis 2012, grâce à un partenariat avec Presse et pluralisme, association loi de 1901 favorisant le pluralisme de la presse, vos dons sont éligibles à la réduction d'impôt.

Cette année encore, votre générosité ne nous a pas fait défaut, et nous vous remercions chaleureusement de votre mobilisation à nos côtés pour promouvoir la lecture de la presse, la liberté d'expression et le libre accès à l'information.

2.6.1 Reporters sans frontières



Cette année encore, nous avons poursuivi notre présence aux côtés de **Reporters sans frontières (RSF)**. La liberté de la presse est toujours plus menacée dans de nombreux pays.

En favorisant l'accès à l'information à des journalistes en situation difficile, nous œuvrons pour défendre le droit fondamental de disposer d'une information indépendante de tout pouvoir. Ce partenariat mis en place depuis 2010 nous permet de mettre à la disposition de journalistes de différents pays (Russie, Syrie, Congo...) les abonnements aux titres du Groupe Le Monde. Reporters sans frontières est un partenaire majeur de Lecteurs sans frontières.

2.6.2 Internat Jean-Zay – Pierre-de-Coubertin – Lourcine



Nous avons consolidé notre partenariat avec **l'Internat de la réussite Jean-Zay – Pierre-de-Coubertin – Lourcine**. Cet établissement accueille plus de 725 jeunes internes boursiers ayant obtenu leur bac avec mention, provenant des quartiers relevant de la politique de la ville et qui sont élèves de classes préparatoires dans les lycées parisiens. L'internat a pour vocation d'offrir à ces élèves un cadre d'études propice à leur réussite scolaire et veille à leur épanouissement culturel.

Dans le cadre du partenariat avec la SDL, nous avons mis à la disposition de l'internat des abonnements à *Courrier international* ainsi qu'à *Lemonde.fr*. Les élèves concernés, régulièrement invités à nos événements, se sont montrés très heureux de cette ouverture à la diversité culturelle que, grâce à vos dons, nous leur offrons.

2.6.3 Association Cartooning for Peace



Nous avons développé le partenariat avec l'association créée par Jean Plantu en 2006. Cartooning for Peace est un réseau international de dessinateurs de presse engagés qui combattent, avec humour, pour le respect des cultures et des libertés. L'association s'attache notamment à la liberté d'expression, au respect du pluralisme des cultures et des opinions et à combattre les préjugés et le conformisme intellectuel. Alors que Jean Plantu décidait en mars 2021 de prendre sa retraite du *Monde* après cinquante ans de collaboration, le dessin de la « une » est maintenant sélectionné parmi ceux des dessinateurs de Cartooning for Peace.

L'association est actuellement présidée par Kak.

Il nous a semblé important de pouvoir nous joindre à l'action de l'association et, grâce à vos dons, une vingtaine de dessinatrices et de dessinateurs de différents pays ont pu bénéficier d'un accès gratuit au journal, leur permettant ainsi de garder une fenêtre ouverte sur le monde extérieur.

www.cartooningforpeace.org

2.7 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE - ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

2.7.1 Procédure en appel du jugement prononcé par le tribunal de commerce de Paris le 14 février 2023

Début 2024, la Cour a convoqué les demandeurs pour leur proposer cette médiation.

A la suite de cette audience, la Cour a proposé de retenir d'ores et déjà une date de plaidoirie au 3 octobre mais qui pourra être reportée si la médiation était toujours en cours.

A ce jour, nous n'avons pas encore de date pour une première réunion de médiation.

2.8 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La société n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

2.9 PRÉSENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

2.9.1 Présentation des comptes de l'exercice –

Il vous est rappelé que les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence, de sincérité et de continuité de l'exploitation.

Les comptes de l'exercice 2023 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 avril 2024.

Le compte de résultat de la société se présente comme suit :

- Produits d'exploitation : **262 715 €** contre 292 134 € en 2022 ;
- Charges d'exploitation : **249 946 €** contre 272 250 € en 2022 ;
- Le résultat d'exploitation ressort donc à **12 769 €** contre 19 885 € au titre de l'exercice 2022 ;
- Le résultat courant avant impôt est donc de **13 410 €**, contre 7 885 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable se traduit par un bénéfice de **10 724 €**, contre un bénéfice de 7 885 € au 31 décembre 2022.

Le conseil d'administration formule les observations suivantes :

- Le budget des frais de fonctionnement de la SDL est stable ; en 2023, les efforts de rationalisation des coûts ont permis de rester dans l'épure du budget prévisionnel de 260 500 €, pour s'établir à **251 000 €**.
- 85 % des charges d'exploitation ont un caractère quasi obligatoire : organisation de l'AG, frais de personnel.
- Les produits d'exploitation proviennent à 95 % de la SEM.

Enfin, il vous est signalé qu'au 31 décembre 2023 l'effectif de la société est de deux personnes.

Le bilan de la société appelle les remarques suivantes :

A l'actif

- L'actif immobilisé passe de 1 585 011 € euros net à 1 578 285 € euros net d'amortissement.
- Le poste clients correspond principalement au solde à recevoir de la SEM.
- Les autres créances regroupent essentiellement la TVA déductible, un compte courant à l'égard de la SEM et les jetons de présence à recevoir.
- Les disponibilités et valeurs de placement s'élèvent à 541 783 €, contre 498 597 € pour l'exercice précédent.

Au passif

- Les capitaux propres s'élèvent à **2 604 976 €**, comprenant le résultat de l'exercice.
- Les dettes fournisseurs s'élèvent à **39 825 €**, contre 46 903 € pour l'exercice précédent.
- Les dettes fiscales et sociales regroupent les salaires et charges de 2023 non encore réglées ainsi que la TVA collectée sur le poste clients.
- Les produits constatés d'avance pour **6 500 €** regroupent les abonnements réglés en 2022 et correspondant à des échéances de 2023.

2.9.2 Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de **10 724 €**. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- à la réserve légale pour un montant de **536 €** (5 %) ;
- au compte « report à nouveau » pour un montant de **10 188 €**, dont le solde passerait ainsi de 66 079 € à **76 267 €**.

Il vous est rappelé qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

2.9.3 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du code général des impôts, il vous est signalé que les comptes annuels de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du même code.

2.9.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

2.9.5 Situation d'endettement de la société au regard du volume et de la complexité des affaires

Le niveau d'endettement de la société n'appelle aucun commentaire particulier.

Il vous est précisé toutefois qu'au terme de l'exercice écoulé la société était débitrice principalement des sommes suivantes :

- dettes fournisseurs et comptes rattachés pour un montant de **39 825 €** ;
- dettes fiscales et sociales pour un montant global de **140 914 €** ;
- autres dettes pour un montant de **57 326 €**.

La société n'a aucun endettement financier.

2.9.6 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Les principaux risques auxquels notre société est confrontée sont présentés au point 2.7, et nous vous y renvoyons pour plus de précisions.

2.11.2 Conseil d'administration

Conformément à l'article L. 225-102-1 du code de commerce, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice social clos le 31 décembre 2023 est annexée au présent rapport (Annexe 2).

Nous vous indiquons que les mandataires sociaux ne perçoivent ni rémunération ni avantages en nature. Par décision du conseil d'administration en date du 21 octobre 2008, les frais de mission de M^{me} Julia Cagé sont pris en charge en ses qualités de présidente du conseil d'administration et de directrice générale de la société, ainsi que les frais de déplacement de chacun des administrateurs. Le conseil est composé de 13 administrateurs, de la façon suivante : sept femmes et six hommes.

Le 3^e mandat de M. Bernard Angaud arrive à échéance au jour de l'assemblée générale et, conformément au règlement intérieur, il ne peut plus prétendre au renouvellement.

Le conseil vous propose de nommer administrateur :

- ✚ M^{me} Sophie Javary, née le 01/05/1959, demeurant à Paris 75016, vice-présidente CIB EMEA BNP Paribas, en qualité d'administratrice de la société pour une période de 6 années, soit à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2029. M^{me} Sophie Javary a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat, qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice
- ✚ M. Philippe-Henri Dutheil, né le 04/07/1960, demeurant à Deuil-la-Barre 95170, avocat honoraire au barreau des Hauts-de Seine, en qualité d'administrateur de la société pour une période de 6 années, soit à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2029. M. Philippe-Henri Dutheil a fait savoir qu'il acceptait ce mandat, qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.
- ✚ M. Gilles Guerard, né le 09/09/1964, demeurant à Paris 75011, concepteur-rédacteur-auteur, en qualité d'administrateur de la société pour une période de 6 années, soit à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2029. M. Gilles Guerard a fait savoir qu'il acceptait ce mandat, qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

2.11.3 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, il vous est précisé qu'il n'y a pas de participation de salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2023, au sens de l'article susvisé (c'est-à-dire dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise).

2.11.4 Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

Le commissaire aux comptes va vous donner lecture de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce. Il vous est demandé de bien vouloir en approuver les termes.

Aux termes des nouvelles dispositions légales du 3 août 2014, le conseil d'administration du 21 mars 2024 a procédé au réexamen de la convention liant la Société éditrice du *Monde* et la Société des lecteurs, conclue et autorisée au cours d'exercices antérieurs. Le conseil d'administration s'est prononcé à l'unanimité pour la continuation de ladite convention. Le conseil en a informé les commissaires aux comptes.

2.12 QUITUS – RÉOLUTIONS

Lorsque vous aurez entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes et qu'il aura été répondu aux questions que vous aurez posées, il vous sera demandé, au bénéfice des explications qui vous auront été fournies, d'approuver les résolutions qui vous sont soumises (selon le texte des projets des résolutions joint) et de donner quitus au conseil d'administration de sa gestion.



Julia CAGÉ
Présidente du conseil d'administration